

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français) sur les dépenses et l'administration relatives à l'application de la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année close le 31 mars 1959, selon l'article 9 de ladite loi, chapitre 26 des Statuts du Canada (1956).

Par M. O'Hurley, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation commerciale canadienne pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément au paragraphe (1) de l'article 13 de la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, chapitre 35 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. O'Hurley,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre 260 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. O'Hurley,—Rapport de la *Canadian Arsenal Limited* pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément au paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts révisés du Canada (1952).

---

A dix heures six minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.